****

*UNION LOCALE*

*des Syndicats CGT de TOULOUSE Sud*

2058 route de Baziège «La Lauragaise» 31670 LABEGE

 05 61 80 01 99 **Portable** 06 75 10 59 17  **Fax** 05 61 20 16 68

**Courriel** : ul-sud-tls-cgt @wanadoo.fr

Lundi au Jeudi 13h30 18h30 Vendredi 9h 12h Permanence juridique Jeudi 17h

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Labège, le 8 février 2012

**Le « Lock-out », nouvelle illustration  
 du dialogue social réellement existant à ProCME…**

**Le lock-out** désigne un coup de force patronal, qui consiste à empêcher les salariés de travailler, les plaçant face à un dilemme ignoble : reprendre le travail quand le patron le souhaitera et comme il le voudra ou faire front collectivement face à l’arbitraire capitaliste, tout en risquant de perdre son moyen de subsistance. Cette pratique est une des armes répressives les plus anciennes à la disposition des patrons dans la lutte des classes. Même si elle est désormais le plus souvent considérée comme irrégulière (Procès Molex en 2009), elle peut inspirer d’autres subterfuges analogues…Le conflit opposant plus de 100 salariés portugais à la multinationale ProCME dans le sud de la France en constitue un nouvel exemple…

**Petit rappel des faits :**

Suite à une rencontre d’une délégation des grévistes avec Mme Souliman, secrétaire général de la Préfecture de Haute Garonne, l´Assemblée Générale des grévistes a approuvé les termes de l´accord proposé par le représentant ProCME en France, sous *« contrôle »* de l’Etat français.

Les grévistes étaient prêts à reprendre le travail dès le vendredi matin, dès que l’accord de fin de conflit serait signé….Mauvaise surprise : les portables des patrons de ProCME sonnaient dans le vide

Les ouvriers étant habitués aux mensonges de leur direction, ils furent moyennement étonnés par cette nouvelle, la plupart d’entre eux restaient toutefois songeur face à cet affront que représentait pour l’Etat français, ce refus de M.Reis Costa (patron du groupe portugais) de tenir la parole donnée…

Face à l’absence d’interlocuteurs et compte tenu du fait que tous les moyens mis à la disposition des salariés de ProCME (tant pour les grévistes que pour les non-grévistes) pour se déplacer avaient été supprimés dès lundi, les salariés en lutte décidèrent de rester sur place, d’occuper l’entreprise (vide) et d’attendre des nouvelles. Pour la CGT, le *« lock-out »* ainsi créé est manifestement irrégulier et ne résulte pas d´agissements illicites de notre part comme ont pu le constater les agents des forces de l´ordre, venus visiter le piquet de grève. Nous demandons donc solennellement aux représentants de l’Etat et du Ministère du Travail en Haute Garonne de requalifier ce conflit de *« grève »* en *« lock-out »* et ce dès le vendredi 3 février.

**Dernières nouvelles :**

Ce midi, le directeur français M.Marques, parti à Paris renégocier les contrats de prestation avec EDF et GDF, est venu rendre compte aux salariés de l´échec de son voyage. Nous sommes dans l`impasse.

Les salariés ont donc décidé d´héberger à titre gracieux M.Marques, en attendant qu´un responsable de ProCME vienne réellement négocier avec les salariés en lutte. Nous serons intraitables sur le paiement des jours pour lesquels le groupe ProCME aura sciemment organisé le chômage de ses salariés…Nous attendons de l´Etat qu´il prenne ses responsabilités pleines et entières dans ce conflit.

Pour l´´Union Locale des syndicats CGT de Toulouse Sud et le syndicat local Construction Bois Ameublement de Haute Garonne, Ludovic ARBERET

PS : vous trouverez ci-joint la proposition CGT de protocole de fin de conflit que nous aurions souhaité soumettre à l´approbation de M.Marques vendredi dernier

**Protocole de fin de conflit entre les parties Groupe ProcME en France   
(ProCME, SGE, Innovtec, NGS et TDE),  
le syndicat local CGT de la Construction de Haute Garonne  
la section syndicale CGT de l’U.E.S.  
et l’Union Locale des syndicats CGT de Toulouse Sud**

Suite au conflit social s’étant déroulé du lundi 30 janvier au jeudi 2 février au sein des entreprises ProCME, SGE, Innovtec, NGS et TDE, les parties présentes s’accordent sur les points suivants :

**»** les entreprises du groupe ProCME en France constituent une Unité économique et sociale (UES), ouvrant droit à la création d´un comité d´entreprise (L2322-4) ;

**»**  il est entendu que le courrier du 23 janvier 2012 mettant fin aux retours au pays et à la prise en charge de l’hébergement était *« annulé »* ;

» jusqu´au 2 mai 2012, les anciennes conditions de travail de l’entreprise ProCME France s’appliquent par conséquent toujours aux salariés ;

**»** de plus, le retour au pays toutes les 5 semaines et le logement payé par l’employeur sont reconnus comme éléments constitutifs du contrat de travail de l’ensemble des salariés de ProCME France et des entreprises constitutives de l´UES nouvellement créée ;

» des négociations sont dès aujourd´hui engagées entre les parties afin de définir les nouvelles règles de dialogue social, la mise en place des IRP (DP-CE) et les nouvelles conditions de travail consécutives au transfert des salariés aux nouvelles entreprises ainsi qu´au contexte économique actuel;

» au terme des négociations sur les conditions de transfert des salariés aux nouvelles entreprises (nouveaux horaires de travail, nouveaux délais pour rentrer au pays), les salariés refusant ces nouvelles conditions pourront bénéficier d’un licenciement économique ;

» dès le mercredi 8 février, les salariés qui le souhaiteront pourront rentrer au Portugal comme spécifié en amont et ce jusqu´au lundi 13 février au soir ;

» la moitié des jours de grève effectués par les salariés seront rémunérés comme jours de travail réellement effectués ;

L´ensemble des points énoncés ci-dessus sont approuvés par les parties le 3 février au matin. Les salariés sont considérés comme ayant repris le travail le matin-même.

A Ramonville-Saint-Agne, le vendredi 3 février 2012,

Pour la section syndicale CGT ~ ProCME, le délégué syndical

Pour le syndicat local CGT Construction de Haute Garonne,

Pour l´Union Locale des syndicats CGT de Toulouse, le Secrétaire Général, Ludovic Arberet

Pour l´UES ProCME France, M.Gabriel Marques, directeur de l´entreprise SGE, groupe ProCME